

# NOTE DE CADRAGE

## D'ÉPREUVE

<b>Opération</b>	Concours d'agent de maîtrise
<b>Cadre réglementaire</b>	Décret n° 2004-248 du 18 mars 2004 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux
<b>Nature de l'épreuve</b>	Epreuve écrite d'admissibilité du concours externe
<b>Définition de l'épreuve</b>	Des problèmes d'application sur le programme de mathématiques (Durée : 2 heures – Coefficient 2).

La présente note de cadrage ne constitue pas un texte réglementaire dont les candidats pourraient se prévaloir, mais un document indicatif destiné à éclairer les membres du jury, les correcteurs, les formateurs et les candidats.

M.A.J. : 23/08/2016



## I. DES PROBLEMES

L'expression «des problèmes» laisse entendre que chaque sujet peut en comporter deux ou plus, généralement indépendants les uns des autres, qui peuvent comporter chacun plusieurs questions liées les unes aux autres.

Le programme comportant à la fois de l'arithmétique, de la géométrie et de l'algèbre, le sujet peut éventuellement comporter un problème relevant de chaque domaine.

## II. PROGRAMME DE L'ÉPREUVE

**Arithmétiques** : opérations sur les fractions, mesures de longueurs, surfaces, volumes, capacités et poids, densité, mesures du temps et des angles, carré et racine carrée, partages proportionnels, mélanges, intérêts simples, escompte.

### **Géométrie** :

- lignes droites et perpendiculaires, obliques, parallèles,
- angles,
- triangles, quadrilatères, polygones,
- circonférence, arc, tangentes, sécantes, cercle, secteur, segment ,
- calcul de volumes courants, parallélépipèdes, prisme, pyramide, cylindre, cône, sphère.

**Algèbre** : monômes, binômes, équation du premier degré, résolution numérique d'une équation du deuxième degré.

